

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Pâtes à polir diamantée (REF 52305)**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BEGO Bremer Goldschlägerei  
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG  
Wilhelm-Herbst-Str. 1  
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

**Service émetteur / téléphone**

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130  
(Chef du service de développement d'alliages)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

### 2.3 Autres dangers

**Evaluation PBT**

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

**Evaluation vPvB**

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

**Caractérisation chimique**

suspension diamantée

**Composants dangereux**

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

###### Indications générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

###### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

###### Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

###### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

###### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

###### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### Pour les non-secouristes

Utiliser un vêtement de protection individuel. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

###### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Absorber mécaniquement. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015**Région:** FR

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible dû au chauffage du produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

##### Température de stockage recommandée

Valeur 5 - 30 °C

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

##### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; agents oxydants forts

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

##### Equipement de protection individuelle

###### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières, de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A/P2

###### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

###### Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié chloroprène

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

Epaisseur du matériel	>	0,6	mm
Temps de passage	>	480	Min.
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,11	mm
Temps de passage	>	480	Min.
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>	0,5	mm
Temps de passage	>	480	Min.
Matériau approprié	caoutchouc fluoré (Viton)		
Epaisseur du matériel	>	0,7	mm
Temps de passage	>	480	Min.
Matériau approprié	cuir		
Matériau approprié	textile		

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
pâteux	
blanc à gris	
<b>Odeur</b>	
pratiquement inodore	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Valeur	~ 4 - 7
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Valeur	> 30 - 59 °C
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Valeur	~ 360 °C
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 200 °C
Méthode	closed cup
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	>= 320 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

#### Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

#### Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

#### Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

#### Pression de vapeur

Valeur	<	0,1	hPa
Température de référence		20	°C

#### Densité de vapeur

Donnée non disponible.

#### Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

#### Densité relative

Donnée non disponible.

#### Densité

Valeur	~	1,2	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C

#### Solubilité dans l'eau

Remarque	entièrement miscible
----------	----------------------

#### Solubilité(s)

Donnée non disponible.

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

#### Viscosité

Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

#### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique possible en cas de contact avec des substances incompatibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. charges électrostatiques

### 10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015**Région:** FR**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité dermale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Donnée non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Donnée non disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Donnée non disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible.

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux. le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres informations

#### Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

##### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

##### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

##### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

##### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

##### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

##### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Règlements UE

###### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

###### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

###### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

###### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

###### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange



**Nom commercial :** Pâtes à polir diamantée (REF 52305)

**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 02.06.2016

**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Région:** FR

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.